



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le lundi 5 mai 2014, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon

Présents : Mesdames Céline Landry, Michelle Pageau et Messieurs Michel Breton, Patrice Nadeau, James Allan et Étienne Prévost.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

2014-078 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2014-079 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance ;
4. Dépôt du rapport du vérificateur ;
5. Dépôt du rapport semestriel de l'état des revenus et des dépenses ;
6. Résolution d'adoption du règlement numéro 463 amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 268 relativement à l'introduction du réseau cyclable ;
7. Achat d'abat-poussière ;
8. Avis de motion règlement de concordance numéro 464 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 268 (article 59) ;
9. Adoption du projet de règlement numéro 464 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 268 (article 59) ;
10. Avis de motion règlement de concordance numéro 465 amendant le règlement de zonage numéro 264 (article 59) ;
11. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 465 amendant le règlement de zonage numéro 264 (article 59) ;
12. Avis de motion règlement numéro 466 amendant le règlement de lotissement numéro 265 (article 59) ;
13. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 466 amendant le règlement de lotissement numéro 265 (article 59) ;
14. Avis de motion règlement de concordance numéro 467 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 267 (article 59) ;
15. Adoption du projet de règlement de concordance numéro 467 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 267 (article 59) ;
16. Rénovation cadastrale – propriétaires affectés par un ancien chemin ;
17. Résolution de fermeture de chemin (portions de l'ancienne route 269 et de l'ancien chemin Craig) ;
18. Cueillette des grosses ordures ;
19. Souper pour la semaine des municipalités ;
20. Salon des aînés ;
21. Adhésion au Carrefour Action municipale et famille ;



22. Correspondance ;
23. Comptes du mois ;
24. Période de questions ;
25. Divers ;
26. Levée de la séance.

2014-080 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014.

2014-081 DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le maire dépose le rapport financier pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2013 établi par la société Raymond Chabot Grant Thornton.

2014-082 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014 ainsi que l'état comparatif de l'année précédente, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

2014-083 RÉOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 463 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME, RÈGLEMENT NUMÉRO 268 RELATIVEMENT A L'INTRODUCTION DU RÉSEAU CYCLABLE

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Céline Landry, conseillère, lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 3 mars 2014 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet s'est tenue le 8 avril 2014 en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement n° 463 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Céline Landry et appuyé par Patrice Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 463 intitulé Règlement numéro 463, amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 268 relativement à l'introduction du réseau cyclable soit adopté.

2014-084 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

La municipalité ayant reçu les soumissions suivantes :

Sebeci : Chlorure de calcium en flocon 85%, 35 tonnes métriques à 495,00 \$ =
17 325,00 \$ plus les taxes (transport inclus)

Somavrac : Chlorure de calcium Xtra 85 35 tonnes métriques à 478,00 \$ =
16 730,00 \$ plus les taxes (transport inclus)

Sel Warwick : Calcium flocon 83-87% 35 tonnes métriques à 437,61 \$ =
15 316,35 \$ plus les taxes (transport inclus)

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter de la compagnie Sel Warwick 35 tonnes métriques de calcium flocon 83-87% pour la somme de 15 316,35 \$

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 464
AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 268
(ARTICLE 59)**

AVIS DE MOTION est donné par Michelle Pageau qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement de concordance numéro 464 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 268 (article 59) conformément au règlement 150 de la MRC des Appalaches ».

De plus, afin de préciser la portée du présent Avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

2014-085

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO
464 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 268
(ARTICLE 59)**

Proposé par Michelle Pageau et appuyé par Céline Landry et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet du règlement de concordance numéro 464, amendant le plan d'urbanisme numéro 268 (article 59) conformément au règlement 150 de la MRC des Appalaches soit et est adopté.

Une assemblée publique de consultation sur le projet se tiendra le 29 mai 2014 à 19 h 30, en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la salle municipale.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 465
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264 (ARTICLE 59)**

AVIS DE MOTION est donné par Patrice Nadeau qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement de concordance numéro 465 amendant le règlement de zonage numéro 264 (article 59).

De plus, afin de préciser la portée du présent Avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

2014-086

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO
465 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264 (ARTICLE
59)**



Proposé par Patrice Nadeau et appuyé par Céline Landry et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet du règlement de concordance numéro 465 amendant le règlement de zonage numéro 264 (article 59) soit et est adopté.

Une assemblée publique de consultation sur le projet se tiendra le 29 mai 2014 à 19 h 30, en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la salle municipale.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 466
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 265
(ARTICLE 59)**

AVIS DE MOTION est donné par Michel Breton qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement de concordance numéro 466 amendant le règlement de lotissement numéro 265 (article 59).

De plus, afin de préciser la portée du présent Avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

**2014-087 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO
466 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 265
(ARTICLE 59)**

Proposé par Michel Breton et appuyé par Céline Landry et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet du règlement de concordance numéro 466 amendant le règlement de lotissement numéro 265 (article 59) soit et est adopté.

Une assemblée publique de consultation sur le projet se tiendra le 29 mai 2014 à 19 h 30, en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la salle municipale.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 467
AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET
DES CERTIFICATS NUMÉRO 267 (ARTICLE 59)**

AVIS DE MOTION est donné par Michel Breton qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Kinnear's Mills adoptera le règlement de concordance numéro 467 amendant le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 267 (article 59).

De plus, afin de préciser la portée du présent Avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

**2014-088 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO
467 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS
ET DES CERTIFICATS NUMÉRO 267 (ARTICLE 59)**

Proposé par Michel Breton et appuyé par Céline Landry et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet du règlement de concordance numéro 467 amendant le

règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 267 (article 59) soit et est adopté.

Une assemblée publique de consultation sur le projet se tiendra le 29 mai 2014 à 19 h 30, en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la salle municipale.

2014-089 RÉNOVATION CADASTRALE – PROPRIÉTAIRES AFFECTÉS PAR UN ANCIEN CHEMIN

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale a été déposée en février 2014 ;

ATTENDU QUE les lots suivants sont touchés par des anciens chemins appartenant à la municipalité et qui n'ont pas été cédés par cette dernière. Les deux lots suivants seront ajoutés à la liste de la résolution de fermeture de chemins :

Liste des propriétaires contigus
(Ancienne route 269)

Route 269		
Nom des propriétaires	# de lots	OCTR ¹ requis
Serge Bédard	4 813 358 5 518 926 (chemin)	OUI
Raynald Lambert	4 913 403 5 518 827 (chemin)	OUI

¹ Opération Cadastre en Territoire Rénové

ATTENDU QUE le conseil a le droit, depuis 1996, de donner le chemin à qui elle le désire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de céder les nouveaux lots de l'ancienne route 269 aux propriétaires concernés.

Les propriétaires seront également responsables des coûts reliés à leur acte notarié ainsi qu'aux frais d'arpentage s'il y a lieu. M. Paul Vachon, maire et M^{me} Claudette Perreault, directrice générale sont autorisés à signer ces actes.

2014-090 RÉOLUTION DE FERMETURE DE CHEMINS
(Portions de l'ancienne route 269 et de l'ancien chemin Craig)

ATTENDU QUE dans les années 1970, le tracé de certaines portions de l'ancienne route publique 269 a été réaménagé ;

ATTENDU QUE le tracé de certaines portions de l'ancien chemin public Craig a été réaménagé ;

ATTENDU QUE suite à ces dits réaménagements, certaines portions de terrain n'étaient plus utiles à la municipalité ;



ATTENDU QUE ces portions désaffectées d'anciens chemins doivent être cédées à leurs propriétaires contigus afin de parfaire leurs titres de propriétés et l'occupation de leur immeuble ;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale a été déposée dans ce secteur le 25 février 2014 et permet d'identifier clairement lesdites portions à céder ;

ATTENDU QU'avant de réaliser de telles cessions, la Municipalité a l'obligation de procéder à la fermeture des dites portions de chemin désaffecté au moyen d'une résolution ;

ATTENDU QUE les portions de chemin devant être cédées à leurs propriétaires contigus respectifs sont ci-après mentionnées ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité procède dès à présent à la fermeture définitive des portions de chemins ci-après identifiés, afin de procéder ultérieurement à la cession des dites portions désaffectées en faveur des propriétaires contigus afin de parfaire leur titres de propriété et l'occupation de leur immeuble ;

DE PLUS, il est résolu que Monsieur Paul Vachon, maire et Madame Claudette Perreault, directrice générale, soient autorisés à signer tous les documents jugés nécessaires et utiles à l'exécution de la présente résolution.

Liste des propriétaires contigus

(Ancienne route 269 et ancien Chemin Craig)

Route 269		
Nom des propriétaires	# de lots	OCTR ¹ requise
Rodney Nutbrown	4 913 317 5 185 787 (chemin)	NON
Rosaire Nadeau et Fils	4 913 736 5 085 204 (chemin)	NON
Roland Bédard	5 085 206, 4 913 322 5 185 816(Chemin)	NON
	4 913 616, 4 913 615 5 085 208 (Chemin)	OUI
Gestion PHQ Inc.	4 913 619, 4 913 617 5 085 208 (chemin)	OUI
	4 913 620, 4 913 353 5 085 207 (chemin)	OUI
Serge Bolduc	4 913 354 5 085 207 (chemin)	OUI
Daniel Cantin	4 913 439, 4 913 998 4 914 000 (chemin)	OUI



Alain Lessard	4 913 475, 4 913 999 4 914 000 (chemin)	OUI
Francine Longpré	4 913 441 4 914 000 (chemin)	OUI
Michel Tardif succession Philip Tardif	4 913 607, 4 913 464 4 913 994 (chemin)	OUI
Jeff Tardif	4 913 466, 4 913 995 4 913 994 (chemin)	OUI
Réjean Nadeau	4 913 467 4 913 994 (chemin)	OUI
Serge Bédard	4 813 358 5 518 926 (chemin)	OUI
Renald Lambert	4 913 403 5 518 827 (chemin)	OUI
Chemin Craig		
Nom des propriétaires	# de lots	OCTR ¹ requise
Jason McCrea	5 085 235, 4 913 241, 5 418 221 5 085 234 (chemin)	NON
Normand Bédard	4 913 149, 5 185 818 (chemin)	OUI
Serge Bolduc	4 913 693, 5 185 814, 4 913 692 5 185 818 (chemin)	OUI
Ricky McCrea	4 913 148, 4 913 642 5 085 236 (chemin)	OUI
Érablière La Fillionnière (Guylaine Fillion, Roger Gosselin)	4 913 641, 4 913 235 5 085 236 (chemin)	OUI

¹ Opération Cadastre en Territoire Rénové

2014-091

CUEILLETTE DES GROSSES ORDURES

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 1 100 \$ plus les taxes afin d'organiser une cueillette des grosses ordures et celles-ci seront déchargées dans un centre de tri au coût de 89,85 \$ la tonne. La cueillette aura lieu le 26 mai prochain par Les Entreprises Sanifer inc.

2014-092 SOUPER POUR LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

La MRC des Appalaches organise un souper suivi d'une soirée spéciale afin de commémorer la "Semaine des municipalités" pour l'ensemble des élus de notre organisme. Cette activité se déroulera le vendredi 13 juin 2014, à compter de 18 h, à la station récréotouristique du Mont Adstock. Il est proposé par Michel Breton et appuyé par Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Kinnear's Mills paie le repas aux membres du Conseil et employés intéressés, ainsi que les conjoints, à participer au souper des municipalités. Il en coûte 30 \$/personne.

2014-093 SALON DES AÎNÉS 2014

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 25 \$ afin de couvrir les frais pour le salon des aînés 2014 qui se tiendra à la salle municipale de Kinnear's Mills le 28 mai prochain.

2014-094 ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au Carrefour action municipale et famille et de payer la cotisation annuelle 2014 au coût de 81,06 \$.

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.

2014-095 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	4 802,44
C0003268	Ministre des Finances (CPTAQ)	278,00
C0003269	Bell Canada	311,88
C0003270	Richard Bisson	23 492,84
C0003271	Ministre des finances (CPTAQ)	278,00
C0003272	Signalisation de l'Estrie inc.	245,38
C0003276	Agence de revenu du Canada DAS	595,01
C0003277	Ministère du Revenu DAS	1 208,07
C0003278	Petite Caisse	73,22
C0003279	Régie Intermunicipale région Thetford	1 219,25
C0003280	9039-4255 Québec Inc. (Beaucesansfil)	68,93
C0003281	Comité des Loisirs	4 000,00
C0003282	Comité d'embellissement	2 500,00
C0003283	La Boukinnerie	2 085,00
C0003284	Héritage Kinnear's Mills	6 500,00
C0003285	Coop St-Jacques-de-Leeds	140,20

C0003286	Raymond Chabot G rant Thornton	201,34
C0003287	Fréchette LGL	965,79
C0003288	Entreprises Sanifer	1 671,70
C0003289	Fonds d'information sur le territoire	4,00
C0003290	SPCA Thetford Mines	748,49
C0003291	Georgette Auclair, Salon des Aînés	25,00
L1400001	Hydro Québec	327,51
L1400010	Société financière Grenco (Photocopieur)	256,39
	Total	52 008,44

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

DIVERS

Monsieur Paul Vachon mentionne que Madame Michelle Pageau est récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur. La cérémonie de remise des médailles a eu lieu, dimanche le 4 mai à Charny.

Madame Michelle Pageau invite les citoyens au Salon des aînés qui aura lieu mercredi le 28 mai 2014 à la salle municipale.

Monsieur James Allan nous informe que le rassemblement des Orangistes a été un succès.

Environ 60 personnes en provenance de Terre-Neuve, Colombie-Britannique et de plusieurs endroits du Québec étaient présents.

2014-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 40.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière